Définition du niveau d'intervention et d'investissement.

Une fois les enjeux priorisés, ils sont déclinés en objectifs de gestion, définis à partir des problématiques identifiées localement. Pour chacun des objectifs de chaque enjeu, des niveaux d'ambition ont été définis en groupe de travail selon les niveaux suivants :

Niveau 0 = Pas d'intervention ou d'implication du syndicat.
Niveau 1 = Réalisation d'un document ou une action de sensibilisation ponctuelle.
Niveau 2 = Recherche de partenariat / conventionnement / animation / portage d'action de sensibilisation d'envergure.
Niveau 3 = Mise en oeuvre d'un ou des chantiers pilotes par la structure.
Niveau 4 = Maîtrise d'ouvrage portée par la structure sur l'ensemble du bassin versant / action globale.

Le niveau retenu induit la possibilité de réaliser des actions comprises dans les niveaux inférieurs.
Ce degré d'implication déterminé par les membres du CoPil et validé par les élus permet au technicien d'appréhender pour chaque action le degré d'intervention et avoir ainsi une estimation de l'enveloppe financière à y consacrer.

Proposition d'un programme pluriannuel de gestion.

Au regard de l'ensemble des éléments précédents et des capacités financières de la structure, le technicien proposera un programme d'actions à mettre en oeuvre sur le territoire afin de répondre aux objectifs définis. Celui-ci se décline sur cinq ans minimum. Les actions proposées seront localisées, quantifiées et chiffrées. Ces actions seront récapitulées dans un tableau synthétique final.

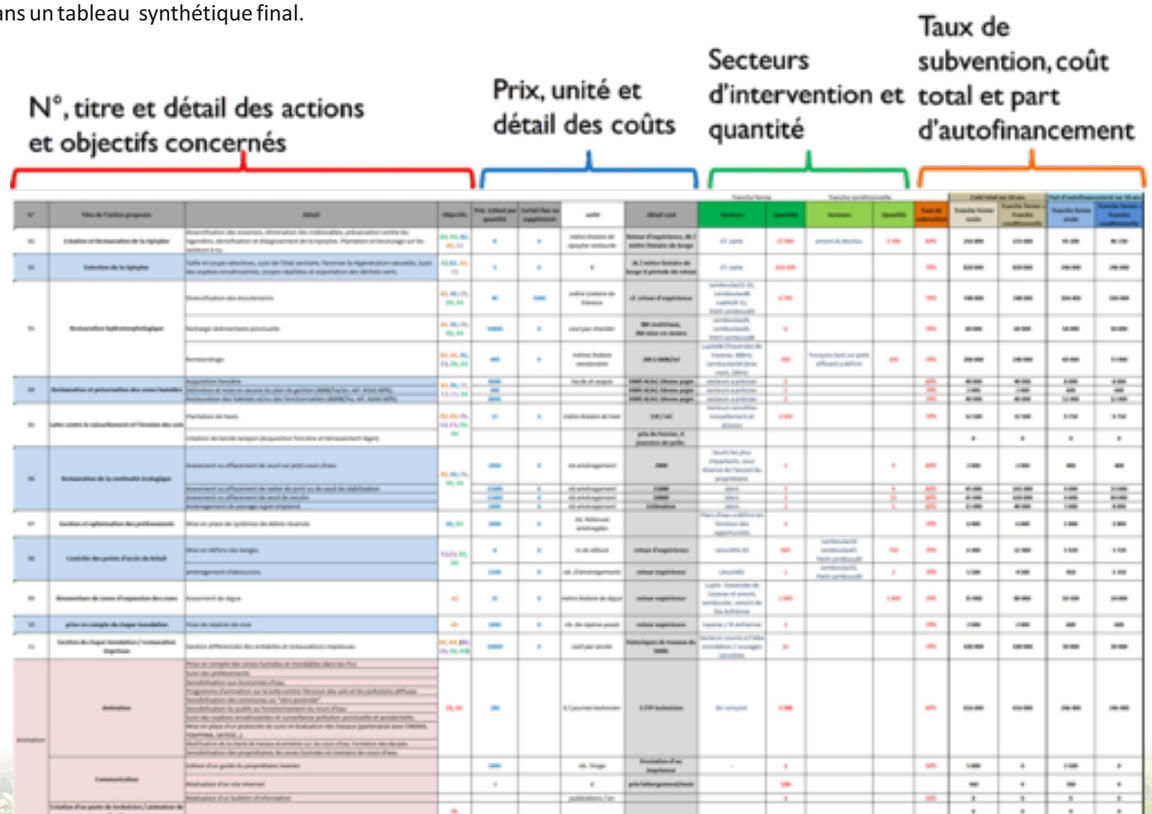

PPG du Lemboulas - Joachim Mosser - S.M.B.Lemboulas

Légende photos : 1. Resserrement du lit et amélioration de la sinuosité de la Sère par la mise en place de banquettes alternes, 2.Martin pêcheur : sentinelle de nos cours d'eau, 3.Resserrement du lit et amélioration de la sinuosité du Livron par la mise en place de bancs alternes de granulats, 4. Descente aménagée pour l'abreuvement du bétail sur le Tescou, 5.Truite en cours de reproduction sur les bancs de granulats mis en place sur le Livron, 6.Fossé comblé suite à l'érosion de parcelles cultivées sur le Lembous, 7.Eaux fortement chargées en matières en suspension sur la Vère, 8.Route barrée suite aux inondations du Tescounet, 9.Forte incision du lit de la Barguelonne entrainant un déchaussement des fondations du pont de la D7, 10. Passage busé sur le Longues Aigues faisant obstacle à la continuité écologique, 11. Vairons en cours de reproduction sur les bancs de graviers sur la Lère.

TARN-ET-GARONNE LE DÉPARTEMENT.fr

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Bulletin des Techniciens et Agents de Rivières. Tarn et Garonnais

N°4
Décembre 2016

Edito

Comme dans bien des domaines, la connaissance sur le fonctionnement naturel des cours d'eau évolue en permanence et il est temps pour nous de tirer les leçons du passé. En effet les curages, busages, rectifications, enrochements et autres recalibrages de cours d'eau réalisés dans le but « d'améliorer » la situation n'ont fait qu'aggraver les inondations, augmenter les périodes d'étiage et dégrader l'état des milieux aquatiques... C'est la raison pour laquelle la révision des Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau intègre progressivement des éléments nouveaux de compréhension des fonctions physiques des cours d'eau.
L'outil « SALAMANDRE » développé par le S.A.T.E.S.E., Service du Conseil Départemental du Tarn et Garonne a permis à plusieurs structures de diagnostiquer en régie leurs cours d'eau et d'approcher de façon pédagogique les notions d'hydromorphologie qui régissent le fonctionnement des cours d'eau. Ce travail a ainsi permis de discuter et partager ces notions nouvelles entre élus et partenaires.
En effet, lors de ces révisions de programmes il est primordial de donner l'opportunité aux élus de comprendre le fonctionnement de leurs cours d'eau afin qu'ils puissent être acteurs dans le choix et la définition des enjeux et des objectifs du nouveau programme de gestion.
Pour cela, nous vous proposons de découvrir la démarche que nous avons développé en collaboration avec plusieurs techniciens de rivière Tarn et Garonnais et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne lors de la révision de leur programme de gestion.

Au programme...

- **Du diagnostic au programme pluriannuel de gestion... Proposition d'une méthodologie.**
- Pour point de départ : une bonne synthèse du diagnostic.
- Définition et localisation des enjeux.
- Priorisation des enjeux.
- Présentation du catalogue des actions possibles.
- Définition du niveau d'intervention.
- Proposition d'un programme pluriannuel de gestion.

Les brèves...

La GEMAPI sera au menu de bien des discussions en 2017... Aujourd'hui, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités (régions, départements, communes et intercommunalités.)
*Demain, cette compétence sera exclusivement confiée aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP). En effet, la loi attribue aux communes à compter du 1er janvier 2018, la compétence sur la **GE**stion des **M**ilieux **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations (GEMAPI). Cette compétence est transférée de droit aux EPCI FP : communautés de communes, communautés d'agglomération, communauté urbaines et métropoles.*
Pour autant, les communes et leurs EPCI FP peuvent se regrouper afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants, et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. Ainsi, la loi prévoit la possibilité de confier cette compétence à :
- des syndicats mixtes de rivières « classique », tel qu'il en existe aujourd'hui sur de nombreux bassins versants ;
- des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE): structure nouvellement créée par la loi ;
- des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).
Les communes et leurs EPCI FP ont par ailleurs la possibilité de créer sur leur territoire une taxe facultative, plafonnée à 40 €/habitant et affectée exclusivement à l'exercice de cette compétence.

TARN-ET-GARONNE LE DÉPARTEMENT.fr

Du diagnostic au programme pluriannuel de gestion... ...Proposition d'une méthodologie.

Pour point de départ : une bonne synthèse du diagnostic.

Que le diagnostic ait été réalisé en régie avec l'outil SALAMANDRE ou par un prestataire extérieur, il est indispensable de réaliser une synthèse du diagnostic et de l'ensemble des connaissances nécessaire à la compréhension du territoire et des problématiques. Cette synthèse doit être partagée de façon collective car elle est le point de départ de la révision du programme de gestion. A l'aide de différents supports (photos, tableaux, graphiques, liste, cartographies...), la synthèse doit faire ressortir les principales caractéristiques du bassin versant concerné :

- superficie du bassin versant,
- linéaire de cours d'eau,
- qualité physico-chimique de l'eau,
- superficie de bassin versant interceptée par les plans d'eau,
- présence/absence de zones d'expansion de crue,
- localisation des merlons et digues en bordure de cours d'eau,
- localisation des obstacles à la continuité écologique, et, linéaire de faciès lentique généré,
- nombre d'ouvrages en travers et hauteurs de chute cumulées,
- synthèse de données biologique (IBGN, indice poisson...)
- longueur de berge piétinée par le bétail et linéaire de ripisylve absente,
- occupation des terres et usages,
- localisation des secteurs régulièrement inondés,
- la qualité hydromorphologique globale avec l'état des trois compartiments (Etat du lit, état des habitats et état des berges)...
- % de zones humides sur le bassin versant,
- espèces patrimoniales présentes sur le territoire,
- volumes prélevés pour l'AEP et l'irrigation...

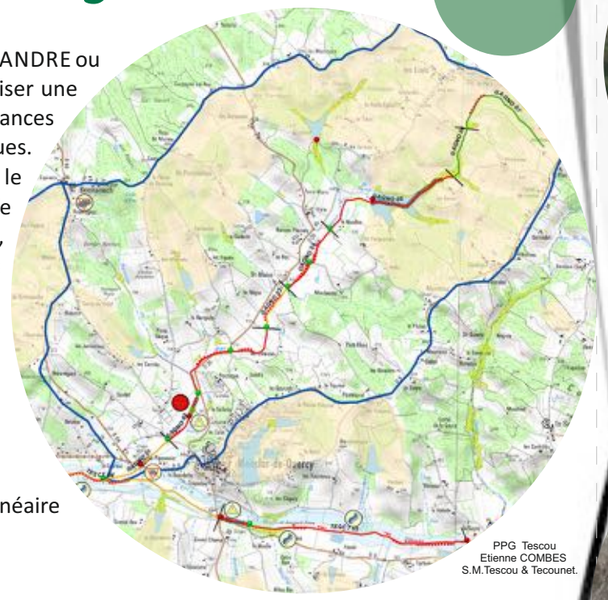

PPG Tescou
Etienne COMBES
S.M.Tescou & Tecounet.

PPG Gimone - Sandrine ESCLAMADON & Christophe SABATIER - S.M.B.Gimone.

Définition et localisation des enjeux.

Lors de cette phase, des groupes de travail sont formés. Ils sont constitués principalement d'élus de la structure concernée et des partenaires (DDT, Onema, Chambre d'Agriculture, Fédérations de Chasse et Pêche, Agence de l'eau, services des Conseils Départementaux). Ils forment ce que l'on appelle le Comité de Pilotage (CoPil).

Chaque groupe dispose d'une ou plusieurs cartographies au format A0 reprenant la synthèse du diagnostic du territoire concerné, d'un tableau récapitulatif des thématiques et enjeux pouvant être rencontrés, ainsi que d'un jeu de post-it aux couleurs de chacunes des thématiques : VERT pour les enjeux liés aux inondations, ORANGE pour ceux liés à la qualité de l'eau , ROSE pour ceux liés au Patrimoine écologique et à la Bodiversité et enfin, JAUNE pour les enjeux liés à l'aspect quantitatif.

THEMATIQUES	ENJEUX PRE-IDENTIFIES
REGULATION ET DYNAMIQUE FLUVIALE *Inondation*	Zones habitées
	Infrastructures
	Zones inondées
	Erosion des sols et transport solide (MES)
DEBIT D'ETIAGE DES RIVIERES *Manque d'eau*	Alimentation Eau Potable
	Activité économique
	Vie aquatique
	Activités de loisirs
QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES	Alimentation Eau Potable
	Activité économique
	Vie aquatique
	Activités de loisirs
PATRIMOINE ECOLOGIQUE (MILIEUX / ESPECES)	Milieux particuliers
	Espèces remarquables
	Biodiversité ordinaire

6.

7.

8.

9.

10.

11.

L'objectif pour ces groupes de travail consiste à expliciter et localiser sur une carte les enjeux importants à leurs yeux à l'aide de post-it de couleur se rapportant à la thématique concernée. C'est l'occasion pour chacun de faire remonter leurs connaissances du terrain et leurs préoccupations.

Une fois les enjeux identifiés et positionnés sur la carte, après discussion et débat entre les participants, l'animateur reformule et fait la synthèse de l'ensemble des enjeux. A ce stade il sera important de prendre plusieurs photos pour conserver la trace du travail réalisé et surtout de la localisation précise des enjeux cités.
A la fin de cette phase, chaque animateur présente à l'ensemble du CoPil une synthèse rapide des enjeux localisés par son groupe sur son territoire .

PPG Lemboulas
Joachim MOSSER
S.M.B.Lemboulas.

Priorisation des enjeux.

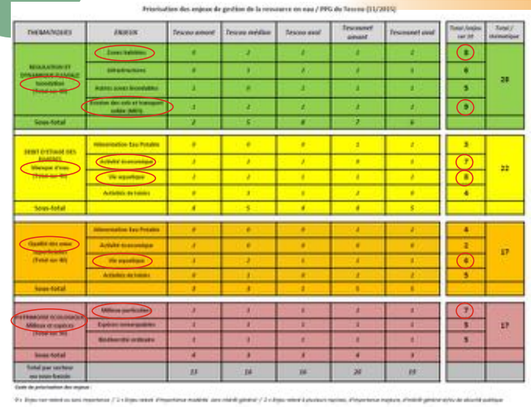

PPG Tescou - Etienne COMBES - S.M.Tescou & Tecounet.

La priorisation se fait en attribuant sur chaque secteur une note de 0 à 2 pour chaque enjeu défini :
0=enjeu non relevé ou sans importance
1=enjeu relevé d'importance modérée sans intérêt général,
2=enjeu relevé à plusieurs reprises, d'importance majeure ou d'intérêt général.
Les enjeux totalisant les meilleures notes sont les enjeux prioritaires. C'est sur proposition du technicien que le Comité de Pilotage adopte les principaux enjeux du futur programme.

Présentation des diverses actions possibles...

Afin de présenter aux CoPil(s) le large choix d'actions pouvant être engagées dans un programme pluriannuel de gestion révisé, la CATERZH 82 (Cellule d'Animation Territoriale Rivières et Zones Humides du Tarn et Garonne) a conçu un recueil intégrant un large panel d'opérations déjà réalisées dans notre département ou les départements voisins. La présentation de ces différentes interventions permet tout d'abord d'informer les élus sur les types d'actions que pourrait porter le prochain programme pluriannuel de gestion du bassin versant. Dans un second temps, ces informations peuvent permettre aux techniciens comme aux élus de prendre contact avec les collectivités concernées pour une visite de leurs réalisations.

Recueil d'actions réalisé par la C.A.TE.R.Z.H.